

Le semestre d'études



Un programme de mobilité internationale

Dans le cadre de ses programmes de mobilité internationale, l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) donne la possibilité à ses étudiantes et étudiants d'effectuer un semestre d'études vers plus de 40 universités partenaires réparties dans une vingtaine de pays.

Qu'est-ce qu'implique un semestre d'études ?

L'étudiante ou l'étudiant doit être inscrit à l'UNC et y payer ses frais d'inscription. Il suit les cours dans une université partenaire et y passe ses examens.

La sélection des candidates et candidats

Une étudiante candidate ou un étudiant candidat à la mobilité internationale est sélectionné par la commission de la mobilité internationale au regard de son mérite : qualité de la candidature et du parcours universitaire, motivation.



Les dispositifs d'aide financière

Des dispositifs d'aide financière, qui dépendent de la destination et des ressources de l'étudiante ou de l'étudiant, sont prévus pour les étudiantes et les étudiants souhaitant réaliser un semestre d'études. Ces dispositifs

sont aussi valables pour les étudiantes et les étudiants souhaitant effectuer un stage en entreprise à l'étranger sur une période reconnue dans son cursus lorsque celui-ci la rend obligatoire.



Aide au transport

Prise en charge totale ou partielle des frais de transport

À la demande de l'étudiant ou de l'étudiant boursier, l'UNC pourra aussi avancer les frais de visa et d'assurance santé, à charge pour celui-ci d'un remboursement ultérieur du montant à réception du titre de recette.



Bourse mensuelle de mobilité

Octroi d'une bourse pour les frais de séjour et surcoûts liés à la mobilité (visa, assurance-santé)



Aide à la mobilité internationale

du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : octroi automatique d'une bourse pour les boursiers d'État (cumulable avec les autres dispositifs d'aide à la mobilité) sur présentation de la notification de bourse du vice-rectorat pour l'année du semestre de mobilité

Type de mobilité éligible	Nature de l'aide	Étudiantes non boursières et étudiants non boursiers	Boursières et boursiers de l'État	Autres boursières et boursiers sur critères sociaux (province, etc.)	
Semestre d'études OU Stage en entreprise	Aide au transport	Forfait versé sur présentation de la carte d'embarquement Aller	Forfait versé sur présentation de la carte d'embarquement Aller ou achat par l'UNC (au choix)	Achat par l'UNC	
	Europe	156 000 XPF	200 000 XPF	100 % (pas de plafond)	
	Amériques	200 000 XPF	200 000 XPF		
	Pacifique	80 000 XPF	80 000 XPF		
	Asie	120 000 XPF	120 000 XPF		
	Bourse mensuelle de mobilité				
	Europe	85 919 XPF / mois	85 919 XPF / mois	85 919 XPF / mois	Le quotient familial est calculé comme suit : $\frac{\text{Revenu net global imposable (RNGI)}}{\text{Nombre de parts composant le foyer fiscal}}$
	Toutes destinations hors Europe	Quotient familial < 1 000 000 XPF → 52 000 XPF / mois			
		1 000 000 XPF < Quotient familial < 2 500 000 XPF → 42 000 XPF / mois			
		2 500 000 XPF < Quotient familial < 3 500 000 XPF → 33 000 XPF / mois			
3 500 000 XPF < Quotient familial < 4 000 000 XPF → 24 000 XPF / mois					
Quotient familial > 4 000 000 XPF → 12 000 XPF / mois					
Aide à la mobilité internationale (du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)					
Toutes destinations	Non éligibles	48 000 XPF / mois (cumulable avec les autres aides) <i>Montant 2015</i>	Non éligibles		

La bourse mensuelle est proratisée aux nombre de jours réels.

La mobilité des étudiantes et des étudiants de l'UNC en Europe est co-financée par le programme ERASMUS de l'Union européenne

